Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260706-2026D64-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le six juillet,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 29 juin 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 22 - Votants : 26

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Dominique FILLOUX - M. Pierre-Marc GIROT - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Laurent LORJOUX - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Eric ROZÉ - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ -

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie BAHOLET - M. Maxime BOULLARD - M. Jérome DOUET - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - Mme Céline VIROT

POUVOIRS : M. Maxime BOULLARD (Pouvoir à M. Christophe PALOU) - M. Jérome DOUET (Pouvoir à Mme Karine BRÛLÉ) - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR (Pouvoir à M. Pierre-Marc GIROT) - Mme Céline VIROT (Pouvoir à Mme Aurore TROFFIGUÉ)

Secrétaire de séance : M. Xavier MORICET

Délibération n°2026D64 : Demande de subvention – Réfection du tapis d'enrobés Trévineuc – Guervinan

Rapporteur – Monsieur Eric ROZÉ, Adjoint aux finances et aux services techniques

Monsieur Eric ROZÉ expose à l'assemblée que la commune envisage de réaliser la réfection du tapis d'enrobés sur la portion de voie Trévineuc-Guervinan.

Cette opération a pour objectif d'entretenir les voiries communales.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **52 938.91 € HT**

Afin de contribuer au financement de ce projet, il est proposé de solliciter toute aide financière qui pourrait être apportée et particulièrement une aide auprès du Conseil départemental du Morbihan, au titre de son dispositif « Programme de Solidarité territoriale ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260706-2026D64-DE

Dépenses		
Travaux		
Voirie	Marché	51 397,00 €
Sous Total		**51 397,00 €**
Imprévus		
Imprévus (3%)		1 541,91 €
Total		**52 938,91 €**

Recettes	
Département du Morbihan (PST 25 %)	13 234,73 €
Autofinancement	39 704,18 €
Total	**52 938,91 €**

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des travaux réunie le 21 avril 2026, il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver le projet de réfection du tapis d'enrobés Trévineuc-Guervinan pour un montant prévisionnel de 52 938.91 € HT ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- **De solliciter auprès du Conseil départemental du Morbihan l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération dans le cadre du dispositif « Programme de solidarité territoriale » ;**
- **De solliciter auprès de tout autre organisme l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à son exécution.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de réfection du tapis d'enrobés Trévineuc-Guervinan pour un montant prévisionnel de 52 938.91 € HT ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **Sollicite** auprès du Conseil départemental du Morbihan l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération dans le cadre du dispositif « Programme de solidarité territoriale » ;
- **Sollicite** auprès de tout autre organisme l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à son exécution.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Jérôme BLINO

Délais et voies de recours *:*
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien-** 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*